

**Ahmede OULD DIH**

Démographe, Coordinateur du Programme de Coopération Mauritanie/FNUAP  
Direction des Etudes et Stratégies du Développement (DESD),  
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)/Mauritanie

oulddih@yahoo.fr

## ***Vème Conférence Africaine pour l'Etude de la Population (CAEP)***

***« Croissance de la population en Afrique et ses liens avec la pauvreté »***

### **Cas de la scolarisation universelle en Mauritanie en 2010?**

#### **Introduction**

Une des données de la scolarisation, en Mauritanie, est que l'Etat détermine l'évolution des structures officielles du système scolaire, influence son fonctionnement et assure la quasi- totalité de son financement. La volonté politique de celui-ci s'est traduite par une augmentation des taux bruts de scolarisation qui passent de près de 5% en 1960 (indépendance du pays) à 12% en 1970 et 25% en 1980. Le 4<sup>ème</sup> plan quinquennal (1981-1985) se donne parmi ses objectifs d'atteindre 35% en 1985 et propose une scolarisation universelle en 2000. En 1999, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté la repousse à 2004 puis à 2010. En 2004 la Mauritanie est loin de remplir son contrat. En effet, selon les données de l'Enquête Permanente sur les Condition de Vie des Ménages (EPCV) en 2004/2005, le taux brut de scolarisation (enseignement fondamental) serait de 76,7% en 2004-2005 au lieu de 95,1% en 2004-2005 officiellement admis par le Ministère de l'Education Nationale.

Malgré cela, la politique d'éducation universelle reste maintenue comme stratégie de la politique en matière d'éducation pour 2010. Mais entre la volonté politique et son application, des difficultés s'interposent.

D'abord, comme nous le montrerons, la Mauritanie, à son indépendance n'avait ni les salles de classes suffisantes, ni le personnel nécessaire pour la scolarisation de ses enfants. Il lui fallait à chaque plan, prévoir un certain nombre de salles de classes à construire et de personnel à former et/ou recruter et qui n'arrivaient pas à couvrir les besoins.

Enfin, l'effet de la jeunesse de la population : les moins de 15 ans représentent près de 44% de la population en 2000, et la population scolarisable ne cessent d'augmenter chaque année de 2000 à 2010 selon la projection des 6-11 ans. Cet effet de la jeunesse de la population s'ajoute au manque de moyens financiers de l'Etat et au niveau de pauvreté élevé au sein de la population (plus de 40% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2004) pour rendre difficile une scolarisation universelle de tous les enfants d'âge scolaire en 2010.

Ainsi donc, il existerait des liens entre la croissance de la population et la pauvreté pour influencer négativement la scolarisation universelle en Mauritanie. Ces liens nous incitent à nous poser la question suivante :

La scolarisation universelle est- elle possible en Mauritanie en l'an 2010?

Dans le cadre de ce travail, vu les contraintes de temps et de moyens, il ne sera pas possible d'effectuer une analyse exhaustive de la question posée ci-dessus. Nous nous contenterons de donner les différentes composantes du problème en essayant de nous pencher davantage sur certaines d'entre elles. Pour ce faire, il sera procédé de la manière suivante :

1 : La première partie s'intéressera à la définition de certains concepts pour mieux appréhender la scolarisation en Mauritanie et le rôle des principaux acteurs du système scolaire ;

2 : La deuxième partie présentera l'évolution de la scolarisation dans les plans de développement et les programmes d'ajustement ainsi que les niveaux et tendances passées et actuelles de la scolarisation en Mauritanie (au niveau national), décrira les différentes composantes et expliquera leurs interrelations.

3 : Quant à la troisième partie, elle s'intéressera aux effectifs à scolariser de 2000 (année du 3<sup>ème</sup> recensement) à 2010, le nombre de salles de classes (à construire) et le nombre d'enseignants à recruter ce qui permettra de faire ressortir l'existence d'un certain nombre de problèmes, notamment les coûts engendrés par la scolarisation universelle et aggravés par l'effet de la croissance démographique d'une population jeune (comme signalé plus haut).

L'apport de l'Etat soumis à plusieurs contraintes et les contributions des parents d'élèves souvent pauvres et de moins à moins intéressées seront revus et discutés en vue d'estimer les possibilités réelles de la Mauritanie pour « honorer son engagement ».

Par ailleurs, il sera utile d'examiner les possibilités d'autres voies, voire d'autres systèmes d'éducation plus réalisables.

## I. Définition des concepts relatifs à la scolarisation et rôle des principaux acteurs : Etat, enseignants et parents d'élèves

« Ingrédients fondamentaux de toute théorie et de tout discours scientifique, les concepts sont, comme le souligne Sir G. Thompson, des idées auxquelles on donne des noms. Ils déterminent les questions que l'on pose et les réponses que l'on obtient »<sup>1</sup>. C'est dans cet esprit que nous aurons à définir certains concepts relatifs à la scolarisation universelle en Mauritanie, pour mieux déterminer le sens de notre question et probablement les réponses auxquelles on pourrait s'attendre. Ainsi les concepts : Scolarisation, universelle et possible seront définies.

### 1.1 Définition des concepts de la question

#### 1.1.1 Scolarisation

La scolarisation, selon le dictionnaire général des sciences humaines, est « l'action de pourvoir d'établissements une région qui en est totalement ou partiellement démunie et d'y accueillir la population ».<sup>2</sup>

Pour Jean-Michel BERTHELOT, la scolarisation est un phénomène récent par rapport à l'école qui « est fille de l'écriture ». Elle désigne la mise de générations entières à l'école pour une période donnée. « Ce qui est récent » dit-il « c'est la mise à l'école de la totalité d'une génération pour une durée déterminée de plusieurs années. Appelons ce phénomène : scolarisation »<sup>3</sup>

#### 1.1.2 Scolarisation universelle

Selon l'UNESCO, « la notion d'universalité de l'enseignement primaire s'entend le plus souvent par le passage de la plupart des enfants par toutes les classes du cycle primaire ».<sup>4</sup>

Quant au terme possible, nous nous contenterons de la définition donnée par Larousse de poche: qui peut exister, se produire.

Pour notre travail, nous comprendrons la scolarisation universelle comme l'inscription à l'école fondamentale de l'ensemble des enfants d'âge scolaire (6-11 ans) en l'an 2010.

Nous utiliserons comme indicateurs : les chiffres absolus et les taux bruts de scolarisation. « Le taux de scolarisation brut est le rapport entre les effectifs du primaire, quel que soit l'âge des élèves et la population du groupe officiellement scolarisable dans

---

<sup>1</sup> Traduction d'une citation extraite de son ouvrage The inspiration of science (London, Oxford University Press 1961), reprise par Hubert GERARD., Méthode de recherche en sociologie de la population : théorie et théorisation, (Cours Maîtrise), Louvain-la-Neuve, 1993-1994, Chapitre 4, p.2.

<sup>2</sup> THINES, G & LEMPEREUR, A., Dictionnaire Général des sciences humaines, éditions universitaires, Paris, 1975, p.861.

<sup>3</sup> BERTHELOT, J-M., Le piège scolaire, P.U.F, Paris, 1983, p.11.

<sup>4</sup> UNESCO., Analyse et projection des effectifs scolaires dans les pays en développement: manuel de méthodologie N° 24, Paris, 1983, p. 78.

l'enseignement du premier degré. Le taux de scolarisation net ne prend en considération que les inscrits dont l'âge correspond à l'âge officiel de scolarisation dans le primaire. »<sup>5</sup>

La scolarisation universelle ainsi définie recouvre l'existence de lieu « école », la formation d'agents sociaux « enseignants », la définition de contenus d'enseignement, de norme d'apprentissage et de contrôle d'itinéraire où le rôle du Ministère de l'Education Nationale (MEN), des enseignants et des parents d'élèves est déterminant pour la production de l'élève comme être social.

## **1.2 Rôle des principaux acteurs: Etat, enseignants et parents d'élèves**

L'importance de ces rôles dépend de la place qu'occupe chacun des acteurs dans l'organisation et le déroulement du travail mais aussi de leur motivation. La formation sociale en tant que telle s'exprime à travers la politique scolaire de l'Etat représenté par le Ministère de l'Education Nationale (MEN). Le statut des enseignants en tant que fonctionnaires et leur place dans l'organigramme du Ministère de l'Education Nationale permettent de comprendre leur rôle dans le système éducatif et la manière dont ils y réagissent. Enfin, la logique de perpétuation dans le positionnement social des parents se manifeste à travers des comportements déterminés de scolarisation.

Le fait scolaire étant un fait social total, il convient de voir la dynamique de la demande d'éducation à la fois au niveau de la famille (prise dans son sens générique), et à un niveau plus global, à travers la prise en compte des paramètres de l'offre scolaire (du système éducatif dans son ensemble) et du contexte socio-économique, culturel, démographique et politique.

### **1.2.1 L'Etat**

L'Etat qui est le premier responsable du champ scolaire, organise la planification et la formation indispensable pour la restructuration de l'espace social. Cette action de planification et de formation nécessite, pour la Mauritanie, la mobilisation de diverses ressources dont elle peut disposer et cela pourrait se faire au détriment d'autres secteurs suivant les choix politiques et selon les divers groupes d'intérêt nationaux et étrangers, et des forces sociales impliquées

D'un autre côté, il y a le poids des habitudes acquises, comme la gratuité de l'enseignement ou l'emploi par la fonction publique des sortants des écoles héritées de la colonisation. L'espace du jeu de l'Etat dépendra de la situation sociopolitique et économique globale. Peut-il à lui seul investir le champ scolaire, peut-il imposer des transformations, voire des réformes si les divers groupes directement intéressés par le système des enjeux attachés à la formation des compétences s'y opposent. Qui supportera les frais ? Peut-il mettre l'accent sur la spécificité des niveaux et des formations, la nécessité de formation multiples comme l'apprentissage des petits métiers.

---

<sup>5</sup> UNESCO. , Rapport Mondial sur l'éducation 1991, Paris, 1991, p.102.

### **1.2.2 Les enseignants**

En tant que salariés de l'Etat dans leur très grande majorité, les enseignants, pour leur part, ont intérêt à un développement de la scolarisation: toute ouverture du champ scolaire vers d'autres formations et toute augmentation de la scolarisation nécessitent un réajustement du niveau des enseignants et de nouveaux recrutements. Mais leur rôle qui est de maîtriser et transmettre le savoir social en consacrant une part déterminée de leur temps à ce travail se trouve limité par la centralisation excessive de l'Etat, qui leur laisse peu d'initiatives: c'est toujours lui qui recrute et rémunère les enseignants, qui gère leur carrière, qui définit les programmes, organise l'enseignement, garantit le caractère national des diplômes. Or les enseignants sont l'outil de reproduction sociale dans la mesure où la scolarisation constituerait un mode de socialisation en Mauritanie et où le savoir scolaire commence à se doter d'une certaine valeur sociale et pourrait devenir ainsi un enjeu en tant que tel.

### **1.2.3 Les parents d'élèves**

Les parents d'abord méfiants vis à vis de la scolarité, voire hostile à l'époque coloniale, ont opté de plus en plus pour l'école comme s'il s'agissait, durant les deux dernières décades, d'un investissement garanti pour leurs enfants. L'école au village rythmait la vie quotidienne. L'animation des enfants, qui partaient et revenaient, créait une certaine satisfaction chez les parents. Mais passée l'euphorie des premières années, les parents sont devenus sceptiques à la suite des transferts des enfants vers les centres urbains qui s'accompagnent d'une rupture progressive avec le milieu familial et engendre des frais d'entretien plus importants pour les parents au moment où les perspectives d'un emploi garanti s'amenuisent. Les stratégies familiales ou personnelles de préservation de positions anciennes ou d'acquisition de positions nouvelles pourraient révéler un rapport différentiel des diverses couches sociales à la scolarisation où le niveau scolaire des parents, leur origine sociale, leur degré d'information et le niveau d'aspiration influenceraient probablement le projet de scolarisation universelle. Celle-ci risquerait d'être l'instrument d'une mainmise des couches dominantes actuelles qui maintiendraient des positions de pouvoirs insérées à l'appareil de l'Etat et excluraient la grande masse d'origine rurale et une partie des pauvres dans les zones urbaines.

La définition des concepts de la question posée et des rôles des principaux acteurs de l'institution scolaire, en Mauritanie, apparaît donc indispensable pour comprendre la multi-détermination sociétale où tout choix concret constitue un enjeu particulier. Le champ scolaire, se constituant en lieu ouvert de socialisation régi par les normes de la « performance scolaire », pourrait créer un effet permanent de déscolarisation pour les enfants des couches défavorisés et de sur-scolarisation pour les enfants issus de couches supérieures. Cet effet pourrait influencer négativement la tendance pour une scolarisation universelle en l'an 2010.

## **II. EVOLUTION DE LA SCOLARISATION DANS LES PLANS DE DEVELOPPEMENT ET PROGRAMMES D'AJUSTEMENT ET SES TENDANCES PASSEES ET ACTUELLES**

### **2.1 Evolution de la scolarisation dans les plans de développement et les programmes d'ajustement**

Pour situer la question, rappelons que depuis l'indépendance, en 1960, les dépenses pour l'éducation sont en grande partie supportées par l'Etat mauritanien. Cependant, à partir du milieu des années 80, la réalité économique, dans laquelle se trouve le pays, a amené les collectivités à prendre part à certaines dépenses, notamment dans le domaine des constructions scolaires. Dès lors, il est évident que la situation économique générale se répercutera davantage sur les investissements public et privé pour l'éducation et par là, sur le système scolaire. C'est dans cette optique que nous avons jugé utile de voir la scolarisation dans les plans et programmes mauritaniens en nous limitant au niveau national. Mais avant cela, comment se présentent ces plans et programmes en matière de scolarisation?

#### **2.1.1 Présentation des Plans de développement et Programmes d'ajustement en matière de scolarisation en Mauritanie.**

Depuis son indépendance en 1960 jusqu'en 1993, la Mauritanie a connu quatre Plans de Développement Economique et Social de 1960 à 1985 et deux programmes d'ajustement structurel: le Programme de Redressement Economique et Financier (PREF) 1985-1988 et le Programme de Consolidation et de Relance (PCR) 1989-1991. Si les premiers (les Plans) étaient plus ambitieux dans leurs objectifs, les seconds visaient surtout à "assainir" la situation économique et financière pour rétablir l'équilibre des finances publiques et de la balance des paiements. A partir de 1993, la Mauritanie a abandonné la planification au profit de plans annuels glissants. Ces plans annuels n'ont jamais fait l'objet d'évaluation surtout en matière de scolarisation. Avec l'avènement du nouveau régime démocratiquement élu en mars 2007, le Ministère de l'Education Nationale s'oriente actuellement vers une prise en main du secteur de l'Education.

Il est utile de rappeler que le Plan de Développement Economique et Social, en Mauritanie, est approuvé comme cadre des investissements publics pour la période qu'il couvre et comme instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social et culturel<sup>6</sup>. Le pays a connu, de 1963 à 1985, quatre Plans : (le 1<sup>er</sup> Plan 1963\_1967 ; le 2<sup>ème</sup> 1970\_1974 ; le 3<sup>ème</sup> Plan 1976\_1980 ; le 4<sup>ème</sup> Plan 1981\_1985)

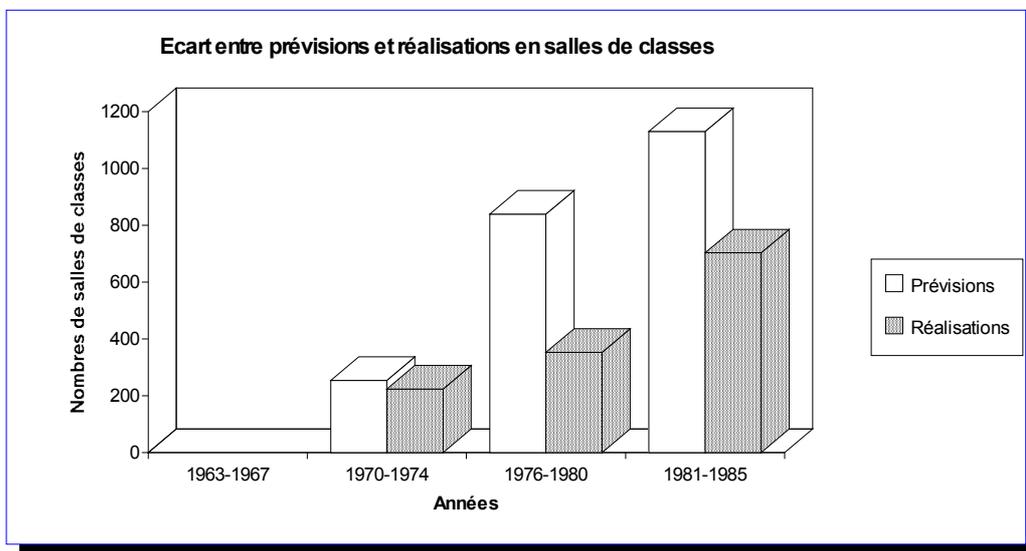
Le premier Plan n'avait pas d'objectifs précis dans le domaine de l'enseignement qui se caractérisait (au début de ce plan 1963) par la faiblesse des effectifs (18000 élèves répartis dans 512 classes et enseignés par 543 maîtres). Dans le cadre de la présentation des trois autres Plans il sera surtout question des prévisions et réalisations dans le domaine de la scolarisation au fondamental.

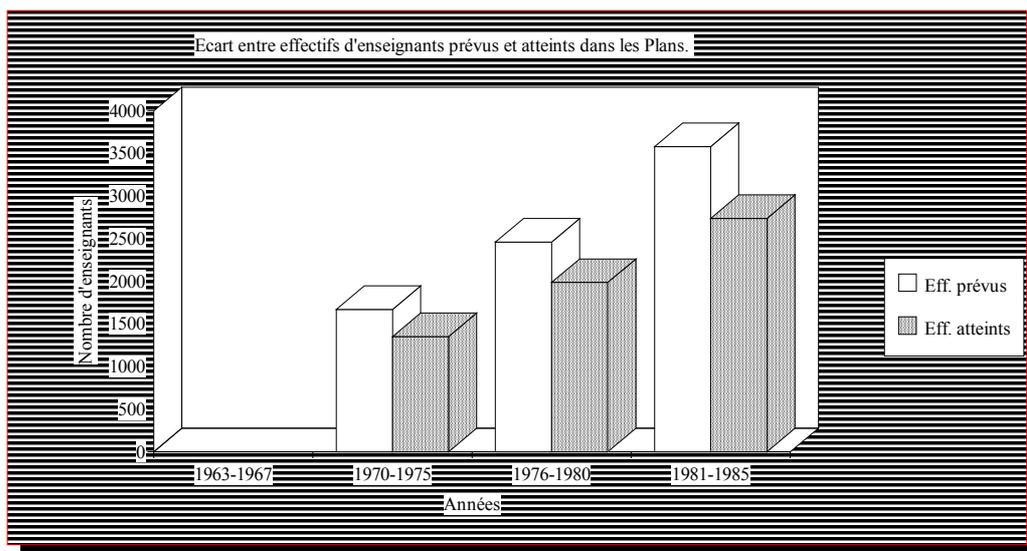
---

<sup>6</sup> Ministère du Plan et des Mines (Mauritanie). IIIème Plan de développement économique et social. Article 1er de la loi N°76 248 portant approbation du III Plan de développement économique et social 1976-1980, Nouakchott, 16 Octobre 1976, 1ère page.

Comme le montrent les deux graphiques qui suivent, les Plans n'ont pas pu résorber le déficit, en salles de classes et en enseignants.

Graphique 1:





Graphique 2.

D'une manière générale, au cours des trois Plans que nous avons vus (graphiques 1 et 2), on peut dire que l'écart entre les prévisions et les réalisations croît avec le temps et que la scolarisation a évolué indépendamment des contraintes en matière de formation du personnel enseignant et des constructions scolaires comme le montre le tableau 1.

Tableau 1: Prévisions et réalisations dans le cadre des Plans de développement en matière de scolarisation au fondamental.

Plans de développement	Effectifs scolaires		Taux de scolarisation		Nombre de maîtres		Constructions de salles de classes	
	Prévus	Atteints	Prévus	Atteints	Prévus	Atteints	Prévues	Réalisées
1er Plan (1963-67)		18000		8 %		543		512
2ème Plan (1970-74)		42 000		14,4% (1972-73)	1 670	1 315	254	224
3ème Plan (1976-80)	82 000	85 000	25%	24,8%	2 460	1 986	840	353
4ème Plan (1981-85)	138 000	126 866	35%	39,47%	3 580	2 738	1 130	703

Sources: IIIème et IVème Plan. Pour les réalisations du IVème Plan, Ministère de l'Education Nationale.

Il ressort de ce tableau que les objectifs concernant les effectifs scolaires et les taux dépassent parfois les prévisions alors que ceux relatifs au nombre de maîtres et de salles de

classes à pourvoir ne sont jamais atteints; autrement dit, la progression de l'effectif des élèves est plus forte, proportionnellement, que celle des maîtres et des salles de classes.

Ainsi, il apparaît que la croissance des effectifs et des taux de scolarisation à travers les plans de développement n'était jamais suivie d'un développement parallèle de l'encadrement pédagogique ni de l'infrastructure scolaire nécessaire. Il est donc à craindre que le déficit chronique, en enseignants et en salles de classes, comme le montre les 2 graphiques ci-dessus, ne se répercute sur la rentabilité de l'enseignement fondamental dont la détérioration qui a continué avec les programmes d'ajustement pourrait compromettre l'avenir de beaucoup d'élèves.

### **2.1.2 Les programmes d'ajustement**

L'objectif de ces programmes était surtout de résorber, par des mesures budgétaires et fiscales, les déséquilibres extérieurs de l'économie du pays. Ils sont deux: le Programme de Redressement Economique et Financier (1985\_1988) et le Programme de Relance et de Consolidation (1989\_1991). A partir de 1992, le pays s'est dégagé de la planification rigide pour des plans glissants jusqu'à l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté en 2000. Pour des raisons de commodité nous traiterons les efforts consentis en matière d'éducation comme une succession de plans annuels glissants jusqu'en 1999 année de référence pour le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Ces programmes ont pris en compte les contraintes budgétaires. Ils ont prévu une augmentation de la scolarisation au fondamental en portant le taux brut de scolarisation à 70%<sup>7</sup> en 1991 tout en poursuivant la réduction des disparités régionales. Malgré le souci d'accélérer la scolarisation, celle-ci est restée en deçà des prévisions. Le taux a atteint, en 1991/1992, 50,97% au lieu des 70% prévus par les Programmes. Le nombre de salles de classes s'élevait en 1992/1993 à 3 998 dont 49%<sup>8</sup> financées par les collectivités locales. 38% de ces salles de classes sont construites en argile pétrie appelée banco, ce qui dénote la modestie des moyens dont disposent les collectivités et la précarité de telles salles de classes. Cette situation qui dégradait davantage les infrastructures scolaires avantagerait l'Etat en réduisant les coûts de la scolarisation.

### **2.1.3 Evolution des coûts et réalisations dans le domaine scolaire à travers les Plans**

L'expression "coût de l'Education" est souvent prise pour un équivalent approximatif de "dépense d'enseignement"<sup>9</sup>. C'est ce sens approximatif que nous allons utiliser pour estimer l'évolution des coûts dans le domaine scolaire à travers les Plans et Programmes mauritaniens. Ces coûts englobent les dépenses d'Education du budget de l'Etat et les dépenses des collectivités locales. Les dépenses d'éducation du budget de l'Etat sont financées par les ressources publiques auxquelles s'ajoutent les investissements financés dans le cadre de l'aide publique au développement. Cette aide varie d'une année à l'autre et apporte une contribution non négligeable au budget de l'éducation. L'analyse des données budgétaires agrégées sera donc revue à travers les dépenses d'Education au niveau de chaque Plan et Programme.

---

<sup>7</sup> Groupe Consultatif pour la Mauritanie., Programme de consolidation et de relance, Paris, Juillet 1989, p. 61.

<sup>8</sup> DIH, A. , La scolarisation universelle en Mauritanie en 2000 ? Thèse présentée pour l'obtention du grade de Maître en démographie, Louvain –la Neuve, Octobre 1994, p. 29.

<sup>9</sup> UNESCO., L'analyse coût-bénéfice dans la planification de l'éducation, Paris, 1970, p. 14.

A travers les trois Plans (II, III, IV), l'augmentation du budget de l'éducation a été substantielle et la part due à l'enseignement fondamental était significative comme le montre le tableau 2 qui résume cette situation dans les Plans de développement économique et social.

Tableau 2: Evolution du budget de l'enseignement fondamental dans celui du Ministère de l'Education Nationale, en millions d'ouguiyas courants, dans les Plans de développement.

	1 <sup>er</sup> Plan (1963-1967)	2 <sup>ème</sup> Plan (1970-1974)	3 <sup>ème</sup> Plan (1976-1980)	4 <sup>ème</sup> Plan (1981-1985)
Budget Education		1 422,8	6 134,5	8 218,9
Budget du fondamental		527,4	2 163,5	2 876,6
Pourcentage du budget fondamental dans celui de l'éducation		37,07%	35,27%	35%

Sources: Ministères des Affaires Economiques (ex. Ministère du Plan).

Ainsi, comme le montre ce tableau, le budget de l'éducation a connu, dans le cadre des Plans de développement économique et social, une progression constante. Ce budget a donc évolué de 1 422,8 millions UM courants lors du deuxième Plan à 8 218,9 millions UM courants pour le quatrième Plan. La part de l'enseignement fondamental dans ce budget a connu une hausse en chiffres absolus et une baisse en pourcentage passant de 37,1% au deuxième Plan, à 35% au quatrième Plan. Cette évolution décroissante, de la part de l'enseignement fondamental dans le budget de l'éducation, serait-elle le prélude au désengagement relatif de l'Etat prôné par les programmes d'ajustement?

#### **2.1.4 Evolution des coûts dans les Programmes d'ajustement structurel (Budget de l'Etat)**

De 1985 à 1993 le budget de l'Education Nationale est passé de 2 864,1 millions d'ouguiyas courants (en 1985) à 4 197,7 millions d'ouguiyas courants (en 1993) soit un taux moyen d'accroissement annuel de 5,82% puis à 6197,8 millions en 1999 soit un taux moyen d'accroissement annuel de 7,9%. La part de ce budget consacré à l'enseignement fondamental a évolué de 32,38 % en 1985 à 31,47% en 1988 pour remonter à 37,7% en 1993 et 44,6% en 1999 soit 869 millions d'ouguiyas en 1985, 1 036,2 millions en 1988, 1 582,8 millions en 1993 et 2765,5 millions comme le montre le tableau 3. Le taux d'accroissement moyen annuel de ce budget s'élevait à 6,4% de 1985 à 1988, 10,6% de 1988 à 1993 et 12,5% de 1993 à 1999. Cette progression "lente", au cours de la première période, serait due à la politique "de plafonnement" des dépenses inaugurée par le PREF (1985-1988) et la prise en charge par les collectivités d'une partie des coûts, notamment une grande partie des constructions scolaires; l'évolution significative du taux d'accroissement moyen annuel, au cours de la deuxième période (1988-1993) et à partir de 1993 jusqu'en 1999, rentrerait dans le cadre de "l'accélération du développement quantitatif de l'enseignement fondamental" prônée par le PCR (1989-1991) qui fixait parmi ses objectifs un accroissement moyen de 9% par an du budget de l'enseignement fondamental.

Tableau 3: Evolution de la structure budgétaire de 1985 à 1999, en millions d'ouguiyas courant.

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Budget Education	2 684,1	2 718	2 948,9	3 292,9	3 441,9	3 513,9	3 684,4	3 869	4 197,7	4387	4650,5	4861,9	5238,9	5719,9	6197,8
Budget du fondamental	869	887	936,5	1 036,2	1 140	1 168	1 259	1 390	1551,0	1 582,8	1821,5	1965,1	2073,3	2318,5	2765,5
% du budget du fondamental dans celui de l'Education	32,38%	32,63%	31,76%	31,47%	33,12%	33,24%	34,17%	35,93%	37,71%	36,08%	39,2%	40,4%	39,6%	40,5%	44,6%

Sources: Ministère des Affaires Economiques.

### 2.1.5 L'aide publique au développement.

Elle est intégrée, comme nous l'avons dit plus haut, dans les dépenses publiques d'éducation et couvre plusieurs aspects, notamment les constructions scolaires, les équipements scolaires et techniques, les cantines, l'assistance technique par le recrutement d'experts, l'octroi de bourses etc. Cette aide, dont le rôle est actuellement prépondérant dans les dépenses d'éducation, a atteint de 1991/99 une enveloppe de 9735,1 Millions UM, ce qui représente 83,5%<sup>10</sup> des investissements en Education. Ainsi la forte présence de l'aide extérieure risquerait d'être dangereuse; il est donc à craindre que l'Etat soit dépossédé de son autonomie en matière de politique scolaire et soumis au diktat de ses bailleurs.

### 2.1.6 Contribution des parents

Les contributions des parents comportent les constructions scolaires et l'entretien des élèves. Pour les constructions, elles devenaient un volet du programme d'ajustement qui a recommandé en 1985 la prise en charge d'une partie des coûts par les collectivités locales. C'est ainsi que l'accroissement des salles de classes propriétés des collectivités a été de 7,1% par an contre 5,4 % pour l'Etat de 1985 à 1993. En 1993, les collectivités possédaient 1 949 salles de classes pour un total de 3 998, soit 48,75% contre 47,75% pour l'Etat. Cette prise en charge par les collectivités, d'une partie des coûts serait probablement responsable de l'augmentation des constructions de type rudimentaire comme le banco ou la paillote qui connaissent, respectivement, un accroissement annuel moyen de 9,3% et 16,1%, contre 4,4% pour les constructions en dur et semi dur<sup>11</sup>. Le niveau élevé de pauvreté monétaire dans la population où 46,3% des individus en 2000 vivent en dessous du seuil de pauvreté serait-il responsable de la précarité de ces salles de classe?

Un autre volet et non le moindre de la participation des parents est l'entretien des élèves. Il devient de plus en plus cher, surtout si l'enfant est déplacé en ville ou vers un autre village pour continuer ses études. En 2003/2004 le nombre d'écoles complètes est de 736 écoles pour un total de 3474 écoles soit 22,2%, ce qui montre l'ampleur des déplacements et qui conduit souvent des parents pauvres à rompre les études de leurs enfants.

<sup>10</sup> Mohamed , I., &al ; Financement des services sociaux essentiels, Unicef Mauritanie, 2000, p.73/104

<sup>11</sup> DIH, A., La scolarisation universelle en Mauritanie en 2000 ?, Id. p. 35

### 2.1.7. Evolution du coût unitaire de 1985 à 1999.

Le coût moyen unitaire d'un élève "représente généralement le rapport entre les coûts courants (d'opportunité) et les effectifs inscrits"<sup>12</sup>. Les difficultés citées plus haut pour l'évaluation de la contribution des parents, nous limitent aux budgets annuels de l'Etat prévu pour le fondamental en ouguiyas courants puis constants. En fait, il s'agira du coût unitaire tel qu'il est supporté par le budget de l'Etat y compris les financements extérieurs. Le décalage entre l'année scolaire et l'année budgétaire constitue, en principe, une difficulté majeure. Cette difficulté pourrait être contournée, cependant, par la succession des années de 1985 à 1999. L'année scolaire commence en octobre, 3 mois plus tôt que l'année budgétaire et se termine en juin. A cet effet, nous avons retenu les effectifs inscrits d'octobre à juin pour une année budgétaire qui commence à partir de janvier.

Comme le montre le tableau 4, le coût moyen unitaire, en ouguiyas courant, est resté presque constant de 1985 à 1993 avec un accroissement moyen annuel de 0,7%, au cours de la période. Il a connu toutefois une réduction de 1985 à 1988 qui pourrait s'expliquer par l'augmentation constante des effectifs et la faiblesse du taux d'accroissement moyen du budget pour cette période 7,7%. La timide remontée de 1988 à 1990 (voir tableau 4) pourrait être due à la stagnation des effectifs voire leur diminution. En 1999, le coût unitaire en ouguiyas courant a atteint son niveau le plus élevé de la période malgré l'augmentation des effectifs.

Tableau 4: Evolution du coût moyen unitaire d'un élève au fondamental de 1985 à 1999, en ouguiyas courants.

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Effectif	126866	140871	150443	156842	158800	155116	166036	187202	218215	246631	269173	289945	312683	330199	346222
Budget en millions UM	869	887	936,5	1068,6	1150,3	1146,1	1258,7	1238,4	1528,4	1 582,8	1821,5	1965,1	2073,3	2318,5	2765,5
Coût moyen unitaire UM	6850	6297	6225	6813	7243	7388	7581	6615	7256	7100	7300	7300	7150	7414	8375

Source: Ministère du Plan.

<sup>12</sup> MIALARET, G., Vocabulaire de l'Education, PUF, Paris, 1979, p.140.

Le coût unitaire à prix constant, c'est à dire en tenant compte de l'évolution des prix dans le pays, pourrait être plus significatif de l'effort de l'Etat dans le domaine de la scolarisation. Le tableau 5 qui suit montre la chute de ce coût en prenant comme base l'année 1985.

Tableau 5: Evolution du coût unitaire en ouguiyas constant de 1985 à 1999

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Coût unitaire à prix courant (A)	100	92	91	100	106	108	111	97	106	103,6	106,6	106,6	104,4	108,2	122,3
Indice des prix à la consommation (B)	100	111	117	126	130	139	149	160	175	180,2	187,6	199,8	209,3	218,9	236,3
Coût unitaire à prix constant (A/B *100)	100	83	78	79	82	78	74	61	61	57,5	56,8	53,4	49,8	49,4	51,8
Coût unitaire constant en ouguiyas	6 850	5 685,5	5 343	5 411,5	5 617	5 343	5 069	4 178,5	4 178,5	4198	4146,4	3898,2	3560,7	3662,5	4 338,3

Source: Pour l'indice des prix à la consommation: Office Nationale de la Statistique (Mauritanie), La Mauritanie en chiffres. La procédure de calcul est donnée par WAUTELET Jean-Marie Professeur à Louvain-la-Neuve Belgique.

Ce tableau (5) montre la chute du coût unitaire réel de 1985 à 1999. Cette chute pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs parmi lesquels: le gel des salaires des enseignants qui n'ont pas connu d'augmentation significative depuis 1985, la baisse des frais d'équipement, le désengagement relatif de l'Etat dans le domaine des constructions scolaires dont une partie est progressivement prise en charge par les collectivités locales depuis 1985 dans le cadre des Programmes d'ajustement structurel (voir plus haut), etc...

Les données sur l'évolution du coût moyen unitaire, au cours de ces dernières années, pourraient traduire les préoccupations de contenir les coûts de la scolarisation au détriment de la qualité qui serait marginale. Le niveau d'intérêt et de participation réelle de la part des responsables et aussi des collectivités locales déterminerait, en grande partie, les résultats de l'école fondamentale en Mauritanie.

## 2.2. Tendances passées et actuelles de la scolarisation en Mauritanie

Dans cette partie, nous tenterons de déterminer les tendances passées et actuelles de la scolarisation en Mauritanie pour apprécier les efforts entrepris et soulever quelques problèmes qui risquent de diminuer les chances d'une scolarisation universelle en 2010. Ces tendances qui signifient pour nous « sens déterminé de l'évolution de l'éducation, appréciée en terme

quantitatifs et qualitatifs »<sup>13</sup> seront examinées et nous essayerons d'expliquer certains aspects de l'évolution des effectifs scolarisés sur le plan national

### 2.2.1. Rappel historique

La scolarisation de type occidental actuellement en vigueur en Mauritanie a été introduite au pays avec la colonisation au début de ce siècle. La première école coloniale ouvrit ses portes à Kaédi en 1905 et la seconde à Boghé en 1912. En 1914 fut ouverte la première medersa (école franco-arabe) à Boutilimit. Dans tout le pays « il y avait, en 1941, 900 élèves dans 14 écoles préparatoires, deux écoles rurales et trois medersas »<sup>14</sup> Ce retard par rapport aux autres colonies de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F) pourrait s'expliquer par la politique prudente de la France à l'égard de la population locale, mais surtout par : ce que DE CHASSEY appelle « la résistance de masse à l'école coloniale. »<sup>15</sup> Malgré les campagnes de sensibilisation entreprises en faveur de cette école et les menaces de l'administration coloniale, les effectifs scolarisés au fondamental à l'indépendance (1960) étaient très réduits : 11 279 inscrits<sup>16</sup> soit un taux de scolarisation de près de 5%.

### 2.2.2 Situation passée et actuelle de la scolarisation

Depuis l'indépendance (1960), la politique d'enseignement était marquée par l'obsession quantitative encouragée par l'UNESCO dans les années soixante. Les dirigeants nationaux et les experts internationaux pensaient avec optimisme qu'indépendance politique signifiait inévitablement développement rapide de l'éducation. Dans le même temps les Experts proclamaient que l'enseignement était la clé de tout développement. Ainsi les effectifs scolarisés au fondamental ont connu de 1961 à 1999 un développement spectaculaire qu'on pourrait même qualifier d'explosion scolaire. Ils sont passés de 11 279 élèves (1961) à 346222 élèves (1999/2000) et à 443 615 élèves en 2004/2005. De 1985 à 1990 l'évolution de ces effectifs scolarisés a été caractérisée par une hausse moindre comparée aux autres taux du tableau 6 (4,5%), mais depuis le début des années quatre vingt dix on assiste à une nouvelle reprise avec un taux d'accroissement moyen annuel de l'ordre de 14,7% ; cet accroissement fléchit à 7,1% de 1995 à 1999. Quant aux taux bruts de scolarisation, ils ont évolué de 5,05% en 1961 à 86% en 1999/2000 (voir tableau 6).

---

<sup>13</sup> MIALARET, G., Vocabulaire de l'éducation, P.U.F, Paris, 1979, p. 433.

<sup>14</sup> De CHASSEY, F., Mauritanie 1900-1975, de l'ordre colonial à l'ordre néo-colonial entre le Maghreb et l'Afrique Noire, éditions Anthropos, Paris, 1978, p. 156.

<sup>15</sup> De CHASSEY, F., Mauritanie 1900-1975, de l'ordre colonial à l'ordre néo-colonial entre le Maghreb et l'Afrique Noire, Id., p. 138.

<sup>16</sup> TOUPET, C., & LACLAVERE, G., Atlas de la République Islamique de Mauritanie, éditions Jeune Afrique, Paris, 1977, p.6

Tableau 6 : Evolution des effectifs scolarisés, des taux d'accroissement et des taux bruts de scolarisation

Années	Effectifs scolarisés			Taux d'accroissement des effectifs scolarisés			Taux bruts
	Garçons	filles	Ensemble	Garçons	filles	Ensemble	
1960/61	9136	2143	11279	-	-	-	5,05%
1965/66	14692	4391	19083	15,2%	26,2%	17,3%	8,08%
1970/71	21067	7433	28500	8,7%	13,9%	9,9%	10,96%
1975/76	32021	12801	44822	10,4%	14,4%	11,5%	15,98%
1980/81	54138	31013	85151	13,8%	28,5%	18%	24,8%
1985/86	76140	50712	126866	8,1%	12,7%	9,8%	39,47%
1990/91	90687	64429	155116	3,8%	5,4%	4,5%	45,48%
1995/96	148249	121024	269273	12,7%	17,6%	14,7%	51%
1999/2000	178472	167750	346222	5,1%	9,7%	7,1%	86%

Aussi, la progression des taux d'accroissement était plus élevée chez les filles par rapport aux garçons ce qui explique l'évolution du phénomène de rattrapage du rapport des filles pour les garçons scolarisés

### 2.2.3 Evolution des ratios élèves/salle de classe et élèves/maître

Pour des raisons de disponibilité de données annuelles au niveau national, la période retenue s'étalera de 1979 à 1999.

Tableau 7 : Evolution des ratios élèves/salle de classe et élèves/maître

Années scolaires	Effectifs des élèves	Nombre de salles	Nombre de maîtres	Ratio él/salles	Ratio él/maîtres
1979/80	82108	1589	1857	52	44
1980/81	85151	1651	1866	52	46
1985/86	126866	2317	2738	55	46
1990/91	155116	3210	3497	48	44
1995/96	269173	5448	5170	51	52
1999/2000	346222	7576	7366	46	47
Taux global d'accroissement annuel	16,1%	18,8%	14,8%		

Comme il ressort du tableau, l'évolution des effectifs, des salles de classes et des maîtres a été significative à partir de 1995. Le taux global d'accroissement annuel de 1979 à 1999 est proportionnellement supérieur pour les salles par rapport aux effectifs. La supériorité de ce taux pour les salles par rapport aux effectifs pourrait être due aux salles construites par les parents d'élèves que nous avons signalés plus haut et qui auraient augmenté les constructions de type rudimentaire (hangar en paille ou maison en argile). Par contre le taux est

proportionnellement supérieur pour les effectifs par rapport aux maîtres. Cette augmentation des effectifs par rapport aux maîtres pourrait être due au manque d'enseignants dont les salaires pèsent lourdement sur le budget du fondamental 97,3% en 1998<sup>17</sup>. L'Etat qui prend en charge la formation et le traitement du personnel enseignant serait-il plus intéressé par la réduction des coûts du fondamental au détriment des besoins réels en enseignants ?

En Mauritanie la progression des effectifs et des taux a été remarquable de 1961 à 1999. Cette progression n'a pas été suivie d'un développement parallèle des infrastructures scolaires et du personnel enseignant dans les plans de développement et des programmes d'ajustement. Suite à ce décalage on pourrait se poser la question suivante : le développement de la scolarisation serait-il possible en période de crise ? Dans l'optique d'une scolarisation universelle, ces déséquilibres ne devraient-ils pas être pris en compte ?

---

<sup>17</sup> Mohamed , I., &al ; Financement des services sociaux essentiels, Id. p.69/104

### III. ELEMENTS DE PERSPECTIVES POUR UNE SCOLARISATION UNIVERSELLE EN L'AN 2010?

Dans les pages qui précèdent, nous nous sommes intéressé à la scolarisation passées et actuelles: son financement dans les Plans de développement et Programmes d'ajustement, et ses tendances de 1961 jusqu'à 1999. Dans cette partie, il sera question de la scolarisation dans "l'avenir", dans l'optique d'une scolarisation universelle en Mauritanie en l'an 2010, à partir des perspectives démographiques. Ces dernières "ont pour objet d'estimer quel sera l'état d'une population considérée à un horizon temporel donné"<sup>18</sup>. Lorsque cet horizon est à moyen ou long terme, c'est à dire plus de 5 ans en général, comme notre cas, il y a lieu de parler de projection.<sup>19</sup> Pour la projection de la population, nous nous contenterons de celle faite par l'Office National de la Statistique (Mauritanie)<sup>20</sup> qui a estimé la population âgée de 6 à 11 ans (population scolarisable) de 2001 à 2010. Celle-ci nous conduira à évaluer les besoins en salles de classes et en enseignants à partir des ratios élèves/salles de classes et élèves/maîtres (ratios envisagé par le CSLP). Nous aurons également à estimer les coûts engendrés par cette scolarisation universelle à partir du nombre de salles de classes à construire et le nombre d'enseignants à recruter de 2006 à 2010. Les sources de financement du système scolaire mauritanien seront abordées ainsi que leurs limites pour apprécier la qualité de l'enseignement si la perspective d'une scolarisation universelle à l'an 2010 se réaliserait.

En ce qui concerne la scolarisation, nous proposons ce qui suit:

1 Malgré l'énorme différence entre les taux bruts de scolarisation officiellement admis par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) (95,1%) et celui de l'enquête sur les conditions de vie des ménages (76,7%) en 2004-2005 (signalé en introduction), nous utiliserons le taux brut de scolarisation officiellement admis par le Ministère de l'Education Nationale (puisque nous travaillons sur les objectifs du MEN) qui est de 87,6 % pour les garçons et 81% pour les filles en 1999/2000 (CLSP, p.9). Ce taux sera porté à 100% pour les deux sexes en 2010 ; ce taux évoluera par ans de 1,24% pour les garçons et 1,9% pour les filles jusqu'à 2010. L'âge minimum d'entrée à l'école est fixé à 6 ans et le cycle est de 6 ans aussi. Nous postulons qu'il n'y aura pas d'effet de déscolarisation, que les entrées ont lieu en début de l'année scolaire et que tous les départs ont lieu à la fin de l'année scolaire. Nous admettons ici que les effectifs resteraient constants pendant toute l'année scolaire de sorte que ces effectifs au début de l'année scolaire et pendant toute cette année resteraient les mêmes.

#### 3.1 Evolution des effectifs scolarisés et des besoins en maîtres et en salles de classes

Les besoins en maîtres et en salles de classes sont calculés en fonction du nombre d'élèves par maître et le nombre d'élèves par salle de classe. Ainsi en divisant le nombre total d'élèves par le ratio élèves/ maître et élèves/salle de classe une année donnée on obtiendrait le nombre de maîtres et le nombre de salles de cette année-ci. En ce qui concerne les besoins en salles de classes et en enseignants, leurs ratios se situent respectivement à 45 élèves/salles et 46 élèves/maîtres en 1999/2000. Ces ratios diminueront progressivement d'un point

---

<sup>18</sup> DUMONT, G-F., Démographie, analyse des populations et démographie économique, Dunod, Paris, 1992, p. 141.

<sup>19</sup>DUMONT, G-F., Démographie, analyse des populations et démographie économique, op. cit., p. 142.

<sup>20</sup> Office National de la Statistique (Mauritanie)., Projections démographiques 2001-2015, Nouakchott, 2004, p.129/134

annuellement à partir de 1999/2000 (tableau 7) pour se stabiliser à 40 élèves/salle à partir de 2005 jusqu'à 2010 et 40 élèves/maître à partir de 2006 jusqu'à 2010.

Tableau 8 : Evolution des effectifs scolarisables et scolarisés, et besoins en maîtres et salles de classes de 2000 à 2010

<i>Années</i>	<i>Effectifs scolarisables (6-11 ans)</i>			<i>Effectifs à scolariser</i>			<i>Besoins en maîtres et en salles de classes</i>	
	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Total</i>	<i>Besoins en maîtres</i>	<i>Besoins en salles de classes</i>
<i>2000</i>	<i>212055</i>	<i>199727</i>	<i>411782</i>	<i>185760</i>	<i>161779</i>	<i>347539</i>	<i>7555</i>	<i>7723</i>
<i>2001</i>	<i>219153</i>	<i>205784</i>	<i>424937</i>	<i>194696</i>	<i>170595</i>	<i>365291</i>	<i>8118</i>	<i>8302</i>
<i>2002</i>	<i>226241</i>	<i>212218</i>	<i>438459</i>	<i>203798</i>	<i>179989</i>	<i>383787</i>	<i>8722</i>	<i>8925</i>
<i>2003</i>	<i>233306</i>	<i>219087</i>	<i>452393</i>	<i>213055</i>	<i>189948</i>	<i>403003</i>	<i>9372</i>	<i>9595</i>
<i>2004</i>	<i>240290</i>	<i>226395</i>	<i>466685</i>	<i>222412</i>	<i>200586</i>	<i>422998</i>	<i>10071</i>	<i>10317</i>
<i>2005</i>	<i>247036</i>	<i>233954</i>	<i>480990</i>	<i>231720</i>	<i>211728</i>	<i>443440</i>	<i>10816</i>	<i>11086</i>
<i>2006</i>	<i>253709</i>	<i>240707</i>	<i>494416</i>	<i>241125</i>	<i>222413</i>	<i>463538</i>	<i>11588</i>	<i>11588</i>
<i>2007</i>	<i>260147</i>	<i>247165</i>	<i>507312</i>	<i>250470</i>	<i>233077</i>	<i>483547</i>	<i>12089</i>	<i>12089</i>
<i>2008</i>	<i>266269</i>	<i>253186</i>	<i>519455</i>	<i>259666</i>	<i>243565</i>	<i>503231</i>	<i>12581</i>	<i>12581</i>
<i>2009</i>	<i>272101</i>	<i>258736</i>	<i>536058</i>	<i>268727</i>	<i>258942</i>	<i>527669</i>	<i>13192</i>	<i>13192</i>
<i>2010</i>	<i>277821</i>	<i>263957</i>	<i>541778</i>	<i>277821</i>	<i>265672</i>	<i>543493</i>	<i>13587</i>	<i>13587</i>
<i>Tx accroissement de 2000 à 2010</i>	<i>2,82%</i>	<i>2,92%</i>	<i>2,87</i>	<i>4,5%</i>	<i>5,84%</i>	<i>5,13%</i>	<i>7,26%</i>	<i>6,9%</i>

Comme le montre le tableau 8 ci-dessus, les besoins en maîtres et en salles de classes sont énormes: le nombre de maîtres et de salles de classes officiellement disponibles s'élevaient à 11001 enseignants et 10165 salles de classes en 2004/2005 (selon les données du Ministère de l'Éducation Nationale) alors que les besoins passeraient à 13587 enseignants et 13587 salles en 2010. Le taux d'accroissement moyen annuel de 2000 à 2010 serait de 7,26% et 6,9% pour les enseignants et les salles de classes respectivement. En chiffres absolus de 2006 à 2010, la Mauritanie devrait se doter de 3422 salles de classes et recruter ou former 2586 enseignants qui devraient être majorés d'au moins 10% pour prévoir les sorties (décès, retraités, mise en disponibilité et détachement). Comme on l'a vu plus haut, une partie des constructions est supportée par les collectivités locales dont la participation s'est accrue au cours de la dernière décennie augmentant le nombre de salles de type rudimentaire ce qui allégerait le budget de l'État au détriment de la qualité; l'État, qui prend en charge la formation et le traitement des enseignants qui absorbent la majeure partie du budget (voir plus haut), serait-il plutôt "séduit" par le souci de réduire les coûts de la scolarisation au détriment d'une éducation de qualité? Mais cela pose la question de savoir qui finance?

### **3.3 Source de financement de l'enseignement fondamental en Mauritanie.**

Nous avons vu plus haut que l'État mauritanien, les bailleurs de fonds extérieurs et les collectivités locales participent à des degrés divers au financement de l'enseignement. Sans pouvoir déterminer avec exactitude la part due à chaque "participant", nous aurons à présenter, dans ce qui suit, les grandes lignes de chaque source et si possible ses limites.

#### *4.3.1 L'État*

Il est pour le moment le principal responsable du financement du secteur éducatif. Il prend en charge la formation et les salaires du personnel enseignant et une partie des constructions scolaires. Les salaires du personnel constituent l'essentiel du budget (97,3%). Quant aux constructions scolaires, la participation de l'État a décliné par rapport à celle des collectivités locales. A cela, s'ajoute la chute sans précédent, de 1985 à 1999, du coût unitaire moyen annuel d'un élève passant en ouguiyas constant au prix de 1985 (base 100) à 51,8 en 1999 (voir tableau 5), soit une chute de 6 850 ouguiyas en 1985 à 4 338,3 ouguiyas en 1999. Si cette valeur réelle est projetée on pourrait se demander, si elle peut supporter une autre érosion après 1999 et à quel prix?

#### *3.3.2 Les bailleurs de fonds*

Ils participent de manière significative au financement du secteur éducatif en Mauritanie; ce financement est intégré dans les dépenses publiques d'éducation sous forme d'aide publique au développement. C'est ainsi que les constructions de salles de classes, la fabrication de manuels, la formation et le renforcement des capacités et des infrastructures sont financés par la Direction des projets Éducation appuyée par l'IDA (International Development Action), le projet d'imprimerie scolaire appuyé par la BID, le projet du développement du système éducatif appuyé par la BAD.

Le Japon intervient dans le développement des infrastructures du fondamental et la France apporte son appui. D'autres programmes d'appui et de renforcement sont financés par le PAM (Assistance aux cantines scolaires), l'Unicef (Programme éducation de base), le FNUAP et l'Union Européenne. Mais la diversification des aides pose le problème de l'hétérogénéité d'une large gamme d'intervenants extérieurs. Les tâches éducatives étant un cycle long, le problème de la continuité se pose. Comment négocier, orienter ces aides et prendre en

compte les intérêts des "gros" comme des "petits" donateurs? Comment éviter la démotivation des "populations cibles" après l'interruption d'une expérience qui a échoué et reprise quelques années plus tard sous des formes assez semblables? Dans quelles "limites" la Mauritanie pourrait-elle gérer son système scolaire indépendamment de l'influence des bailleurs de fonds? Ce sont là des questions qui suscitent notre intérêt.

### *3.3.3 Contribution des parents*

La contribution des parents aux constructions scolaires constitue un volet des programmes d'ajustement (voir plus haut); cette contribution a évolué d'une manière sensible par rapport à celle de l'Etat dans ce domaine et elle serait responsable de la croissance des constructions de type rudimentaire que nous avons déjà signalée. Une autre participation qui entre en jeu et dont on se soucie souvent peu est l'entretien des enfants à l'école. Cet entretien coûte cher aux parents surtout si l'enfant est déplacé, cas fréquent, à cause du regroupement géographique des écoles "complètes" dans les centres urbains (voir 2.2); il devient insupportable en tant de crise avec le manque à gagner occasionné par l'envoi des enfants à l'école surtout pour une bonne partie de la population dont plus de 40% vivent en dessous du seuil de pauvreté et qui serait tentée d'envoyer leurs travailler dans le secteur informel (élevage, agriculture, commerce, etc..) ce qui pourrait renforcer l'idée du phénomène de déscolarisation.

### *3.4. La scolarisation universelle en l'an 2010 en Mauritanie?*

Comme nous venons de le voir précédemment, les besoins pour une scolarisation en l'an 2010, sont énormes et les moyens propres de l'Etat et des collectivités resteront probablement limités dans un proche avenir même avec l'avènement du pétrole. Le niveau de pauvreté étant encore élevé dans la population comme signalé plus haut, il serait utopique pour l'Etat de tout laisser et concentrer ses efforts sur l'enseignement fondamental dont le niveau de dégradation serait difficile à franchir. L'Etat pourrait répondre à la pénurie des ressources par une réduction de la quantité et/ou de la qualité de l'enseignement dispensé. Or, du fait des dégradations observées dans de nombreux pays en voie de développement, la communauté internationale porte une attention de plus en plus vive à l'expansion de l'enseignement fondamental. La stagnation, voire la régression des taux de scolarisation est vue comme les symptômes d'une pathologie sociale parce qu'ils vont à l'encontre de toutes les idées reçues dans les instances internationales sur l'utilité et les bienfaits de la scolarisation, dispensatrice de la "bonne médecine de l'esprit". Ainsi un pays comme la Mauritanie se trouve, au plan scolaire, dans une situation de double contrainte: il est pris entre la nécessité d'assurer l'expansion rapide de l'enseignement primaire et celle d'assurer une transmission effective des connaissances de base aux élèves scolarisés, s'il ne veut pas que son école fondamentale ne soit qu'un lieu de transit ou une garderie d'enfants. Par ailleurs le contenu de la commande sociale internationale fait que des pressions très fortes s'exercent dans le sens d'une réduction totale de l'analphabétisme, et donc de la réalisation à terme de la scolarisation universelle<sup>21</sup>. Celle-ci, en l'an 2010, pour la Mauritanie, ne pourrait pas vraisemblablement se réaliser dans les conditions optimales pour au moins un grand nombre d'élèves mauritaniens.

---

<sup>21</sup> Voir à ce sujet la Déclaration Mondiale sur l'Education pour tous adoptée à Jomtien, Thaïlande (5-9 Mars 1990) et son suivi par l'UNESCO: comme ce titre d'un ouvrage paru en 1993 et que nous avons cité dans la bibliographie: Jomtien, trois ans après, l'éducation pour tous dans les pays du Sahel.

## **Conclusion**

Au terme de ce travail, nous avons été amené à préciser les concepts relatifs à la scolarisation universelle et parlé des rôles des principaux acteurs : Etat, enseignants et parents d'élèves. Aussi, nous avons vu la scolarisation dans les Plans et Programmes mauritaniens ce qui nous a donc permis d'évaluer les efforts consentis dans ce domaine bien que l'analyse des données budgétaires agrégées est loin de pouvoir fournir des réponses exhaustives. L'évolution du budget d'éducation, au cours des Plans de développement économique et social, malgré son importance, n'a pas pu résorber le déficit chronique en enseignants et en salles de classes. Au delà des options politiques générales, la réalisation d'un rapport optimal, entre objectifs et moyens mis à disposition, a souvent fait défaut. Quant aux Programmes d'ajustement structurel dont le rôle était "d'assainir les dépenses publiques", ils ont entraîné un désengagement relatif de l'Etat du secteur de l'éducation, ce qui a reporté une partie des charges scolaires, notamment une partie des constructions de salles de classe, sur les collectivités locales. L'accroissement substantiel de la participation de ces collectivités contribuerait à la prolifération des constructions de type rudimentaire. En outre, l'importance des financements extérieurs, dans les dépenses d'éducation, encourrait le risque d'accentuer la dépendance de l'Etat. Le souci de celui-ci, de favoriser la croissance des effectifs scolaires tout en limitant les ressources publiques, pourrait dégrader davantage la qualité de l'enseignement fondamental et remettre en cause l'image du système scolaire en vigueur.

Dans la dernière partie nous avons utilisé les perspectives démographiques. Celles-ci nous ont offert les paramètres pour rendre compte de l'évolution quantitative de la population scolarisable et d'estimer les effectifs à scolariser. L'accroissement de ces effectifs a continué ce qui augmenterait les besoins en salles de classes, en maîtres et par conséquent les coûts engendrés par cette scolarisation. Nous avons signalé aussi les limites de chaque participant au financement du système scolaire mauritanien et le contexte "idéologique" de la scolarisation universelle; ce dernier pourrait être à l'origine du maintien, en Mauritanie, de l'objectif de la scolarisation universelle, en l'an 2010. Celle-ci, requiert non seulement des investissements énormes en termes d'offre scolaire (construction de salles de classes, formation d'enseignants, achat de matériel didactique, etc.), mais aussi et surtout une meilleure connaissance de la demande d'éducation en particulier les comportements des ménages et des familles en matière de scolarisation des enfants.

Les faits décrits tout au long de ces parties rendent toute conclusion catégorique malaisée quant à l'interrogation principale posée en titre de ce travail et esquissée en introduction. Cependant, on s'autorisera peut-être à penser que malgré les difficultés apparentes de l'enseignement fondamental en Mauritanie, que si le Ministère de l'Education Nationale insiste sur la scolarisation universelle en l'an 2010, il faut en chercher l'explication ailleurs; le souci d'un rang honorable dans la compétition des taux suite «aux pressions internationales» pour faire bonne figure au niveau national et surtout international pourrait constituer un mobile. En effet, Les possibilités réelles de la Mauritanie ne lui permettraient pas «d'honorer son engagement» pour une scolarisation universelle en l'an 2010 dans des conditions optimales.

Quant aux voix possibles pour une option de scolarisation universelle nous en proposerions trois:

- Reporter l'échéance de la scolarisation universelle en l'an 2010 à plus tard en essayant d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé ; on devrait tenir compte, dans cette optique, des moyens réels disponibles à mobiliser, de la participation active des différents acteurs dans le domaine de la scolarisation et de l'évolution de la population scolarisable.
- Réactiver les écoles coraniques (mahadras) ; elles sont nombreuses et situées en tous points du territoire. Elles ont été à tort gravement marginalisées alors que rénovées, adaptées aux techniques pédagogiques modernes, elles constituent un formidable potentiel, le seul qui soit à la hauteur des besoins de l'enseignement primaire universel.
- Jouer tout simplement sur la combinaison de l'enseignement de type « traditionnel » ou écoles coraniques (les mahadras) et l'enseignement dit « moderne » de type occidental en reportant l'échéance de la scolarisation universelle au-delà de 2010.

L'intégration de ces deux systèmes pourrait être prometteuse. Elle allégerait les coûts de la scolarisation et diminuerait les risques de rupture des sortants du système scolaire dit moderne avec leur milieu traditionnel. Comme le souligne Etienne GERARD: « le renforcement actuel des clivages entre milieux urbains et ruraux, de celui entre un système d'enseignement inspiré des structures éducatives occidentales et un champ social auquel il reste étranger, suggère pour l'avenir la permanence de ces échecs et, surtout la reproduction de la crise qui affecte l'école ; cette école instituée contre le développement ».<sup>22</sup>

---

<sup>22</sup> CHAUDERSON, R., L'école du Sud, ACTT, 1993, P. 77.

## **Bibliographie**

BERTHELOT, J-M., Le piège scolaire, P.U.F, Paris, 1983.

CHAUDERSON, R., L'école du Sud, ACTT, 1993 .

De CHASSEY, F., Mauritanie 1900-1975, de l'ordre colonial à l'ordre néo-colonial entre le Maghreb et l'Afrique Noire, éditions Anthropos, Paris, 1978.

DIH, A., La scolarisation universelle en Mauritanie en 2000 ? Thèse pour l'obtention du grade de maître en démographie, Louvain-la-Neuve Octobre 1994

DUMONT, G-F., Démographie, analyse des populations et démographie économique, Dunod, Paris, 1992

Hubert GERARD., Méthode de recherche en sociologie de la population : théorie et théorisation, (Cours Maîtrise), Louvain-la-Neuve, 1993-1994.

Marc PILON et Yacouba YARO, La demande d'éducation en Afrique, état des connaissances et perspectives de recherche, UEPA, 2001.

MIALARET, G., Vocabulaire de l'éducation, P.U.F, Paris, 1979.

Ministère de l'Education nationale, notes sur la scolarisation, Juillet 2007

Ministère de L'Economie et des Finances, CSLP 1999 et 2006, et EPCV 2004

Mohamed , I., &al ; Financement des services sociaux essentiels, Unicef/Mauritanie 1999.

THINES, G & LEMPEREUR, A., Dictionnaire Général des sciences humaines, éditions universitaires, Paris, 1975.

---

TOUPET, C., & LACLAVERE, G., Atlas de la République Islamique de Mauritanie, éditions Jeune Afrique, Paris, 1977

UNESCO., Analyse et projection des effectifs scolaires dans les pays en développement: manuel de méthodologie N° 24, Paris, 1983.

UNESCO. , Rapport Mondial sur l'éducation 1991, Paris, 1991.